

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 1^{er} décembre 2009

PROCES VERBAL

Transmis aux Conseillers Municipaux le	15 décembre 2009
Approuvé par le Conseil Municipal en séance du	16 février 2010
Diffusé sur le site Internet de la Ville le	22 février 2010

ORDRE DU JOUR

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation du procès verbal de la séance du 13 octobre 2009
- 3) Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire au titre de la délégation reçue du Conseil municipal en application des dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales – Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE
- 4) Aménagement du Pôle Tertiaire – Projet immobilier de bureau – Engagements fonciers – Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE
- 5) Budget Principal de la Commune – Exercice 2009 – Décision modificative n° 4 – Rapporteur : Monsieur Patrice GENTRIC
- 6) Admission en non valeur de taxes et produits irrécouvrables – Rapporteur : Monsieur Patrice GENTRIC
- 7) A – B – Autorisation donnée à Monsieur le Maire d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du Budget 2010 – Rapporteur : Monsieur Patrice GENTRIC
- 8) Modification du tableau fixant les durées d'amortissement comptable – Rapporteur : Monsieur Patrice GENTRIC
- 9) Attribution d'une subvention à diverses associations à vocation sociale – Rapporteur : Madame Marie-Paule de FABREGUES
- 10) Rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés – Année 2008 – Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques GRESSIER
- 11) Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement – Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques GRESSIER
- 12) Approbation du schéma directeur cyclable – Rapporteur : Monsieur Patrice GENTRIC
- 13) Redevance spéciale d'enlèvement des ordures ménagères des commerçants, artisans, Administrations et Services – Réactualisation au 1^{er} janvier 2010 – Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques GRESSIER
- 14) Rapports d'activités pour 2008 – Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE
 - Société VINCI PARK
 - Société LOMBARD ET GUERIN
 - Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (S.I.G.E.I.F)
 - Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères de l'agglomération parisienne (S.Y.C.T.O.M.)
 - Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (S.E.D.I.F.)
 - Syndicat Mixte du secteur central du Val-de-Marne (INFOCOM 94)
 - Syndicat des communes de la région parisienne pour le service funéraire (S.I.F.U.R.E.P.)
 - Syndicat MARNE VIVE
 - Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communication (S.I.P.P.E.R.E.C.)
- 15) Demande de subvention auprès de la Direction Départementale de l'Equipement du Val-de-Marne au titre de l'action de prévention de la sécurité routière menée par les structures « Jeunesse » – Rapporteur : Madame Emmanuelle CONRAD

- 16) Avenant à la convention « Prestation de Service » conclue avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne pour l'accueil de loisirs sans hébergement « Adolescent » – Rapporteur : Madame Emmanuelle CONRAD
- 17) Cinéma municipal – Tarifs – Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE
- 18) Festival du court métrage à Saint-Maur-des-Fossés – Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE
- 19) Rectification du Tarif des cours de poterie 2009/2010 – Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE
- 20) Personnel communal – Conventions avec l'Association Joinvillaise d'Aide à Domicile (AJAD) pour la mise à disposition d'agents communaux – Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE
- 21) Personnel communal – Assurance statutaire des personnels – Renouvellement de contrat – Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE
- 22) Personnel communal – Création de contrats d'accompagnement dans les emplois dit « Passerelle » – Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE
- 23) Personnel communal – Modification du tableau des effectifs – Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE

Questions diverses.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 1^{ER} DECEMBRE 2009

La séance est ouverte à 20 heures 40

Elle est présidée par Monsieur Olivier DOSNE

ASSISTE DE :

NOM		PRESENTS	EXCUSES ET REPRESENTES EN DONNANT POUVOIR A		ABSENTS	
ADJOINTS	Mme Chantal DURAND	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
	M. Patrice GENTRIC	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
	Mme Marie-Paule de FABREGUES	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
	M. Jean-Jacques GRESSIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
	Mme Emmanuelle CONRAD	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
	M. Michel DESTOUCHES	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
	Mme Jeannine CHERY	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
	M. Patrice POSEZ	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
	Mme Virginie ROSSIGNOL	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
Majorité municipale	CONSEILLERS MUNICIPAUX	M. Francis SELLAM	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		Mme Chantal ALLAIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		M. André BIZEUL	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		Mme Nadine MIRALT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		M. Pierre MARCHADIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		Mme Nadine CREUSOT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		M. Brahim BAHMAD	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		Mme Amèle EWART	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		M. Jean-Marie PLATET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		Mlle Isabelle PERCHE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		M. Alain BARUGEL	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		Mme Liliane MOUGEOT- DAMIDOT	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Mme Marie-Paule de FABREGUES	<input type="checkbox"/>
		M. Boutaïeb KADDANI	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		M. Benoit WILLOT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		Mme Florence WEISSLER- LOPEZ	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		M. Marc VERSTRAETE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		M. Yves TAMET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		M. Olivier AUBRY	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		Mme Sylvie MERCIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
M. Areski OUDJEBOUR	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		
Mme Sandra GRELLIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		
M. Gérard OUTTIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		
liste « Joinville en Mouvement »						
liste « Pour Joinville Ensemble et Unis						

Nombre de membres composant le Conseil municipal	33
Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents à la séance	32
Nombre de membres excusés représentés	01
Absent	00

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 1^{ER} DECEMBRE 2009

M. LE MAIRE et le Conseil Municipal rendent hommage à Guy GIBOUT, ancien Maire de Joinville-le-Pont, décédé le 23 novembre 2009. Le Conseil Municipal observe une minute de silence. Mme Marie-France ASTEGIANI-MERAIN fait une intervention pour saluer la mémoire de Guy GIBOUT.

1 DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. Francis SELLAM est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

1 DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE		
<i>Le Conseil désigne M. Francis SELLAM, par :</i>		
Pour	33	M. Olivier DOSNE, Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Emmanuelle CONRAD, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme Virginie ROSSIGNOL, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. André BIZEUL, Mme Nadine MIRAULT, M. Pierre MARCHADIER, Mme Nadine CREUSOT, M. Brahim BAHMAD, Mme Amèle EWART, M. Jean-Marie PLATET, Mlle Isabelle PERCHE, M. Alain BARUGEL, Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, M. Boutaïeb KADDANI M. Benoît WILLOT, Mme Florence WEISSLER-LOPEZ, M. Marc VERSTRAETE, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M. Yves TAMET (liste « Joinville en Mouvement ») M. Olivier AUBRY, Mme Sylvie MERCIER, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Sandra GRELLIER, M. Gérard OUTTIER (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
Contre	0	-
Abstention	0	-

* *
*

2 APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2009

M. LE MAIRE donne lecture de l'exposé n°2. Il n'y a aucune demande de modification.

M. Marc VERSTRAETE s'abstient sur le procès verbal. Il regrette que l'affichage du compte-rendu du Conseil Municipal sur les panneaux administratifs n'informe plus ses concitoyens de la teneur des débats mais uniquement des votes. Il pense que les Joinvillais ont le droit de connaître la teneur des débats.

M. LE MAIRE répond que ce débat a déjà eu lieu plusieurs fois. Il réitère le fait qu'il n'y a rien à cacher. Il rappelle que c'est simplement le règlement intérieur qui s'applique. Il y a deux documents : le compte-rendu qui fait état des votes et des questions orales qui doit être affiché sous 8 jours puis le procès verbal qui est approuvé lors du conseil municipal suivant et diffusé sur le site Internet de la Ville. Le procès verbal ne peut être affiché s'il n'est pas approuvé.

2 APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2009		
<i>Le Conseil approuve le procès verbal par :</i>		
Pour	23	M. Olivier DOSNE, Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Emmanuelle CONRAD, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme Virginie ROSSIGNOL, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. André BIZEUL, Mme Nadine MIRAULT, M. Pierre MARCHADIER, Mme Nadine CREUSOT, M. Brahim BAHMAD, Mme Amèle EWART, M. Jean-Marie PLATET, Mlle Isabelle PERCHE, M. Alain BARUGEL, M. Boutaïeb KADDANI Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN (liste « Joinville en Mouvement »)

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 1^{ER} DECEMBRE 2009

Contre	0	-
Abstention	7	M. Benoit WILLOT, Mme Florence WEISSLER-LOPEZ, M. Marc VERSTRAETE, M. Yves TAMET (liste « Joinville en Mouvement ») M. Olivier AUBRY, M. Areski OUDJEBOUR, M. Gérard OUTTIER (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
Ne prennent pas part au vote : Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, Mme Sylvie MERCIER, Mme Sandra GRELLIER qui étaient absentes lors de la séance du 13 octobre 2009.		

* *
*

3 COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE AU TITRE DE LA DELEGATION RECUE DU CONSEIL MUNICIPAL EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

M. LE MAIRE donne lecture de l'exposé n°3. Il demande si les conseillers municipaux ont des questions. M. LE MAIRE dit qu'il y a une erreur dans le tableau des marchés. L'office du tourisme n'est pas concerné par les marchés contrairement à ce qui est indiqué : il s'agit du service économique.

Mme Sylvie MERCIER s'étonne de la taille du document qui le rend illisible. Elle demande confirmation qu'il n'y a pas eu d'arrêtés L 2122-22.

M. LE MAIRE confirme qu'il n'y a pas eu d'arrêtés et dit que les tableaux seront imprimés en plus gros caractères pour le prochain conseil.

M. Areski OUDJEBOUR s'étonne du montant de l'avenant sur l'éclairage public.

M. LE MAIRE répond que le marché a été prolongé en 2008 avec la société SPIE uniquement sur la partie « travaux ». L'avenant correspond à la partie maintenance oubliée et indissociable. Les prix sont les mêmes que dans le marché initial.

M. Olivier AUBRY demande en quoi consiste l'avenant avec Urbaser.

M. LE MAIRE répond qu'il s'agit d'un avenant transférant le marché, initialement à la maison mère espagnole, à une filiale française. Cela facilite les relations au quotidien sans que les garanties soient modifiées et sans impact financier.

3	COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE AU TITRE DE LA DELEGATION RECUE DU CONSEIL MUNICIPAL EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
<i>Le Conseil prend acte des décisions prises par le Maire</i>	

* *
*

4 AMENAGEMENT DU POLE TERTIAIRE – PROJET IMMOBILIER DE BUREAU – ENGAGEMENTS FONCIERS

M. LE MAIRE donne lecture de l'exposé n°4. Il propose de suspendre la séance pour que les représentants du promoteur ICADE PROMOTION, Emmanuelle BABOULIN et Olivier RAOUX, puissent alimenter le débat.

M. LE MAIRE suspend la séance du Conseil Municipal

ICADE PROMOTION présente le projet.

M. LE MAIRE ouvre à nouveau la séance

M. Olivier AUBRY est favorable à ce que de nouvelles activités économiques s'installent à Joinville. Cependant il relève, une fois de plus, le flou et l'imprécision qui semble prédominer dans ce projet immobilier. Le rapport indique des « délais raisonnables » sans les préciser. La commission « Finances et Cadre de Vie » n'a pas été interrogée sur ce projet qui a des incidences fiscales alors qu'il a été présenté le lendemain en commission urbanisme et cadre de vie. Il indique que le PLD prévu au projet 1 représente environ 2/3 du produit de la taxe professionnelle. Il ne se positionne pas contre mais dénonce l'absence de débat.

M. Jean-Jacques GRESSIER dit que le débat en cours ne porte pas sur la suppression du Plafond Légal de Densité (PLD). Bien entendu le projet 2 qui est présenté nécessite sa suppression. Pour autant, le débat sur le PLD est plus vaste et doit s'étendre à toute la ville. Il doit donc y avoir un débat global qui aura lieu lorsqu'une délibération sera proposée en ce sens. Il rappelle que depuis plusieurs années les promoteurs n'interviennent pas sur Joinville alors qu'ils sont intéressés car le PLD renchérit considérablement le coût des projets ou freine la libération des terrains.

M. LE MAIRE rappelle que le projet 1 est validé. Il peut sortir de terre demain. C'est l'ancienne majorité qui l'a initié et la nouvelle majorité qui l'a déloqué et amélioré. Le projet 2 qui a été présenté a des qualités indéniables. Dans le protocole joint et déposé sur table, il y a les délais indiqués qui dépendent des conditions suspensives.

M. Jean-Jacques GRESSIER explique les termes du protocole.

M. Areski OUDJEBOUR ne revient pas sur le fond mais, compte-tenu de l'ampleur du projet, il estime qu'il aurait été plus judicieux d'élargir la commission « Urbanisme et Cadre de Vie ». C'est un projet structurant pour la commune. Il regrette de le découvrir ce soir. Il entend que le projet 1 a moins de qualité que le projet 2. Il aurait souhaité un débat plus large. Il est d'ailleurs favorable à engager un débat sur le PLD sur l'ensemble du territoire communal.

M. LE MAIRE répond que le PLD versé à la commune entre 2000 et 2008 est extrêmement faible et il donne les chiffres.

M. Areski OUDJEBOUR regrette d'apprendre ces chiffres en conseil municipal car le débat aurait pu avoir lieu avant.

M. LE MAIRE dit que les délais de signature des actes sont contraints puisque la SOVAFIM impose une signature avant le 15 décembre. Il rappelle cependant que le débat va se prolonger dans une réunion publique à la rentrée, lors de la modification du PLU, lors de la présentation de la délibération supprimant le PLD.

M. Benoit WILLOT dit que le PLD sur est de plus de 800 K€ en 2008.

M. LE MAIRE répond que c'est un reste à un réaliser du versement de la moitié du PLD sur le projet 1 d'ICADE PROMOTION.

M. Benoit WILLOT dit qu'il est favorable au développement de bureaux et à la création d'un pôle économique à cet emplacement. Il estime que deux points posent problème. Il signale qu'un équipement public, le parking, qui a une utilité, va être supprimé. Le parking est plein. Plusieurs dizaines de Joinvillais l'utilisent parce qu'il leur est nécessaire pour se rendre au RER. Il estime ensuite que dans le projet n°1, pour maintenir un parking public, il n'y a pas besoins de travaux mais simplement de conserver les 89 places existantes sur la parcelle devant revenir à la Ville.

M. LE MAIRE répond que la Ville de Paris nous impose non seulement une capacité de 218 places sur le site mais aussi de supprimer les places situées sur son territoire. De fait ce ne sont pas 89 places mais une quarantaine au maximum. Il propose à M. Benoit WILLOT de négocier avec ses amis parisiens. Il signale par ailleurs que le projet 1 et le projet 2, de la même manière, nécessitent la fermeture du parking pendant 2 ans, le temps de la construction. Les habitudes changeront pendant cette période. Il estime que l'intervention de M. Benoit WILLOT est populiste.

M. Benoit WILLOT dit que c'est une caricature du débat public et il souhaite pouvoir finir son intervention sans être interrompu. Il demande à ce que le règlement intérieur du Conseil Municipal, qui demande le respect des interventions, soit appliqué. Il rappelle le besoin manifeste d'un parking public. La fermeture pour 2 ans ou définitivement est un vrai problème. Ensuite il souligne que dans le projet 1, sur le plan financier, la ville

récupérait de l'argent même si elle s'engageait à dépenser pour l'achat de la parcelle (458 K€) et la voie d'accès (800 K€). Il dit ne pas être contre la suppression du PLD mais demande un débat sur la question. Il pense que cette décision consiste à se priver de recettes. Le risque est trop grand pour les finances de la Ville. Le projet n'est donc pas équilibré financièrement et en terme de service public et en terme financier malgré l'intérêt du projet.

M. LE MAIRE dit que la démonstration de M. Benoit WILLOT n'est pas concluante. Il détaille le bilan financier du projet 1 : acquisition du terrain pour 458 M€, aménagement de la voie d'accès pour 800 K€, construction d'un parking pour 2 M€. Le bilan pour la Ville est donc de 3 M€. Le solde net si l'on retire le PLD est donc de 1,5 M€ pour la commune en dépense. Le projet 1 coûte donc cher à la commune. Elle n'est aucunement bénéficiaire.

M. Areski OUDJEBOUR dit que ces chiffres manquaient pour débattre sereinement.

M. LE MAIRE rappelle que les commissions municipales sont un lieu de débat en amont du Conseil. ICADE promotion est d'ailleurs venu discuter avec les membres de la commission. Il regrette que la liste « Pour Joinville Ensemble et Unis » ne soit pas venue pour débattre.

M. LE MAIRE répond sur la question du parking. Il dénonce une grande hypocrisie sur la question du stationnement sur la voirie qui n'est plus gérée depuis plusieurs années. Le stationnement illégal foisonne, les tolérances sont nombreuses liées aux habitudes, les zones réglementées ne sont pas respectées. Il remarque que les dizaines de voitures qui se stationnaient avenue Jean Jaurès et qui en sont empêchés aujourd'hui avec les travaux ont disparues sans mettre le chaos ailleurs. Il s'agit donc de non Joinvillais qui venaient par habitude. La vraie responsabilité des élus est de gérer le stationnement de surface pour permettre aux Joinvillais de stationner normalement. Son équipe réfléchit donc à des solutions à mettre en place comme le stationnement résidentiel. Il dit qu'un parking public place du 8 mai 1945 sera construit et qu'un des plateaux pourra être réservés à du stationnement longue durée. Les calendriers ne sont certes pas les mêmes mais l'aménagement d'une Ville se projette sur plusieurs années.

M. Marc VERSTRAETE dit que l'accès au RER est dangereux depuis le quartier des Canadiens notamment à cause du stationnement des agents de la RATP.

M. Jean-Jacques GRESSIER répond que c'est un engagement de la RATP de réguler ce stationnement.

M. LE MAIRE dit que le projet 1 ou 2 se calent très bien dans le réaménagement de la gare RER et les travaux de la RATP.

M. Yves TAMET veut comprendre : si la délibération n'est pas votée, le projet 1 peut être mis en œuvre rapidement. L'intérêt de ce protocole est donc d'engager la Ville sur le chemin du projet 2. Il aurait été préférable d'avoir une discussion globale urbanistique, environnementale, et fiscale sur le projet 2. Il estime que c'est un problème de méthode : le sujet est abordé par le petit bout de la lorgnette.

M. LE MAIRE dit qu'effectivement le protocole proposé permet à ICADE de développer sereinement le projet 2.

M. Jean-Jacques GRESSIER ajoute que l'on autorise la société ICADE à acheter le terrain que la Ville s'était engagée à acheter. Il dit que le 15 décembre est une date butoir qui imposait la vente du terrain soit à la Ville soit à ICADE. Le portage foncier est transféré à ICADE.

M. LE MAIRE souligne que projet est complexe. Il dénonce le fait que le projet 1 qui est connu depuis plus de trois ans n'a jamais été débattu ni jamais présenté.

M. Benoit WILLOT dit c'est faux, le projet a été débattu lors de l'extension de la ZAC des Canadiens.

M. LE MAIRE dit que c'était dans les années 90 c'est-à-dire il y a quasiment 20 ans et qui plus est sur un projet différent. Ce n'est pas le sens d'un débat démocratique.

M. Francis SELLAM résume la situation. Un projet 1 a été validé et il peut être engagé à très court terme. Le projet 2 est plus favorable en matière environnementale, il est meilleur en terme d'emploi car on double le potentiel, la suppression du parking permet d'inciter les Joinvillais à prendre les transports en commun, c'est

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 1^{ER} DECEMBRE 2009

bénéfique pour l'économie indirecte, il est neutre financièrement pour la Ville. Il estime donc que le débat est clair et regrette que la question tourne autour de 40 places de stationnement qui coûteront très cher à la Ville.

M. LE MAIRE dit qu'il est stupéfait d'entendre M. Olivier AUBRY dire que les bureaux sont difficiles à louer. C'est complètement inexact sur ce type de bien.

M. Olivier AUBRY dit que le Maire est très optimiste. 20 000 m² c'est une grande surface.

M. LE MAIRE suspend la séance.

Emmanuelle BABOULIN répond qu'à Villejuif, ICADE PROMOTION développe 50 000 m² pour le Crédit Lyonnais. Elle rappelle qu'une surface de 18 000 m² est plus facilement louée, notamment à un siège social, qu'une surface de 10 000 m² qui intéressera plutôt des back-offices.

La séance reprend.

M. Benoit WILLOT est d'accord sur l'augmentation de la capacité de l'immeuble mais il se demande sur quoi on vote.

M. Areski OUDJEBOUR demande le phasage du projet 2.

M. LE MAIRE donne le phasage : modification du PLU au premier trimestre 2010 pour un dépôt du permis de construire purgé à l'été 2010 et un début des travaux à l'automne 2010.

4		AMENAGEMENT DU PÔLE TERTIAIRE – PROJET IMMOBILIER DE BUREAU – ENGAGEMENTS FONCIERS
<i>Le Conseil :</i>		
<ul style="list-style-type: none"> – <i>Rapporte sa délibération n° 35 en date du 19 décembre 2006 qui décidait l'acquisition par la Commune d'une partie de la parcelle de terrain cadastrée section C n° 164 (partie de l'ancienne parcelle n° 15 3) pour une superficie de 1 346 m², appartenant à la SOVAFIM.</i> – <i>Autorise le Maire à signer le protocole joint à la présente délibération qui engage la Commune à acquérir la parcelle cadastrée C 164 d'une surface de 1 346 m² appartenant à la société ICADE PROMOTION dont le siège est à PARIS (19^{ème} arrondissement) 35, rue de la Gare, pour l'aménagement d'un espace public.</i> – <i>Précise que cette acquisition se fera au prix de 458.160 €uros (quatre cent cinquante huit mille cent soixante €uros) conformément à l'avis de la Direction des Services Fiscaux du Val-de-Marne en date du 20 janvier 2006.</i> – <i>Précise que cette acquisition se fera sous les conditions définies dans le protocole.</i> 		
<i>Après en avoir délibéré, par :</i>		
Pour	23	M. Olivier DOSNE, Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Emmanuelle CONRAD, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme Virginie ROSSIGNOL, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. André BIZEUL, Mme Nadine MIRAULT, M. Pierre MARCHADIER, Mme Nadine CREUSOT, M. Brahim BAHMAD, Mme Amèle EWART, M. Jean-Marie PLATET, Mlle Isabelle PERCHE, M. Alain BARUGEL, Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, M. Boutaïeb KADDANI
Contre	3	M. Benoit WILLOT, Mme Florence WEISSLER-LOPEZ, M. Yves TAMET (liste « Joinville en Mouvement »)
Abstention	7	M. Marc VERSTRAETE, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN (liste « Joinville en Mouvement ») M. Olivier AUBRY, Mme Sylvie MERCIER, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Sandra GRELLIER, M. Gérard OUTTIER (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)

* *
*

5 BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – EXERCICE 2009 – DECISION MODIFICATIVE N°4

M. Patrice GENTRIC donne lecture de l'exposé n°5 et demande s'il y a des questions.

M. LE MAIRE demande les explications des votes contre.

M. Olivier AUBRY dit que c'est un vote contre pour être en cohérence avec le vote contre le budget principal.

5		BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – EXERCICE 2009
		DECISION MODIFICATIVE N°4
<i>Le Conseil :</i>		
– Adopte, par chapitres, la décision modificative n°4 au budget principal de la commune pour l'exercice 2009, ci-annexée, arrêtée en mouvements budgétaires à la somme de :		
	-	<i>en recettes :</i> 150 519,64 €
	-	<i>en dépenses :</i> 150 519,64 €
<i>Dont :</i>		
	-	<i>en fonctionnement :</i> 148 093,28 €
	-	<i>en investissement :</i> 2 426,36 €
<i>Après en avoir délibéré, par :</i>		
Pour	23	M. Olivier DOSNE, Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Emmanuelle CONRAD, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme Virginie ROSSIGNOL, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. André BIZEUL, Mme Nadine MIRAULT, M. Pierre MARCHADIER, Mme Nadine CREUSOT, M. Brahim BAHMAD, Mme Amèle EWART, M. Jean-Marie PLATET, Mlle Isabelle PERCHE, M. Alain BARUGEL, Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, M. Boutaïeb KADDANI
Contre	9	M. Benoit WILLOT, Mme Florence WEISSLER-LOPEZ, M. Marc VERSTRAETE, M. Yves TAMET (liste « Joinville en Mouvement ») M. Olivier AUBRY, Mme Sylvie MERCIER, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Sandra GRELLIER, M. Gérard OUTTIER (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
Abstention	1	Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN (liste « Joinville en Mouvement »)

* *
*

6 ADMISSION EN NON VALEUR DE TAXES IRRECOUVRABLES

M. Patrice GENTRIC donne lecture de l'exposé n°6 et demande s'il y a des questions.

M. Areski OUDJEBOUR demande à quoi correspondent les titres.

M. Patrice GENTRIC dit que ce sont surtout des impayés de cantines et de centres de loisirs.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 1^{ER} DECEMBRE 2009

Mme Sylvie MERCIER demande si ces dettes s'étalent sur plusieurs années ?

M. Patrice GENTRIC répond qu'effectivement elles s'étalent de 1997-2006.

6		ADMISSION EN NON VALEUR DE TAXES IRRECOUVRABLES
<i>Le Conseil :</i>		
<i>pour un montant total de 5 501,12 € diminué d'une créance de 150,70 € déjà admise en non valeur par une délibération antérieure.</i>		
<i>– Donne décharge au Receveur communale pour les sommes correspondantes</i>		
<i>Après en avoir délibéré, par :</i>		
Pour	33	M. Olivier DOSNE, Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Emmanuelle CONRAD, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme Virginie ROSSIGNOL, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. André BIZEUL, Mme Nadine MIRAULT, M. Pierre MARCHADIER, Mme Nadine CREUSOT, M. Brahim BAHMAD, Mme Amèle EWART, M. Jean-Marie PLATET, Mlle Isabelle PERCHE, M. Alain BARUGEL, Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, M. Boutaïeb KADDANI M. Benoit WILLOT, Mme Florence WEISSLER-LOPEZ, M. Marc VERSTRAETE, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M. Yves TAMET (liste « Joinville en Mouvement ») M. Olivier AUBRY, Mme Sylvie MERCIER, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Sandra GRELLIER, M. Gérard OUTTIER (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
Contre	0	-
Abstention	0	-

* *
*

7 AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE D'ENGAGER, DE LIQUIDER ET DE MANDATER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ASSAINISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2010

M. Patrice GENTRIC donne lecture de l'exposé n°7A et 7 B.

7 - A		AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE D'ENGAGER, DE LIQUIDER ET DE MANDATER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET VILLE AVANT LE VOTE DU BUDGET 2010	
<i>Le Conseil :</i>			
<i>– Autorise Monsieur le Maire de Joinville-le-Pont à engager, liquider et mandater, avant le vote du Budget principal de la commune pour l'exercice 2010, les dépenses d'investissement dans la limite des crédits suivants :</i>			
		crédits ouverts en 2009	engagement maximum
chapitre 20		735 371,13 €	180 000 €
- immobilisations incorporelles			

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 1^{ER} DECEMBRE 2009

chapitre 21 - immobilisations incorporelles	1 614 202,14 €	400 000 €
chapitre 23 - immobilisations en cours	4 460 456,28 €	1 000 000 €

Après en avoir délibéré, par :

Pour	33	M. Olivier DOSNE, Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Emmanuelle CONRAD, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme Virginie ROSSIGNOL, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. André BIZEUL, Mme Nadine MIRAULT, M. Pierre MARCHADIER, Mme Nadine CREUSOT, M. Brahim BAHMAD, Mme Amèle EWART, M. Jean-Marie PLATET, Mlle Isabelle PERCHE, M. Alain BARUGEL, Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, M. Boutaïeb KADDANI M. Benoit WILLOT, Mme Florence WEISSLER-LOPEZ, M. Marc VERSTRAETE, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M. Yves TAMET (liste « Joinville en Mouvement ») M. Olivier AUBRY, Mme Sylvie MERCIER, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Sandra GRELLIER, M. Gérard OUTTIER (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
Contre	0	-
Abstention	0	-

7 - B

AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE D'ENGAGER, DE LIQUIDER ET DE MANDATER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ASSAINISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2010

Le Conseil :

– Autorise Monsieur le Maire de Joinville-le-Pont à engager, liquider et mandater, avant le vote du Budget principal de la commune pour l'exercice 2010, les dépenses d'investissement dans la limite des crédits suivants :

	crédits ouverts en 2009	Montant maximum d'engagement proposé
chapitre 20 - immobilisations incorporelles	479 377,64 €	110 000 €
chapitre 23 - immobilisations en cours	746 752,32 €	180 000 €

Après en avoir délibéré, par :

Pour	33	M. Olivier DOSNE, Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Emmanuelle CONRAD, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme Virginie ROSSIGNOL, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. André BIZEUL, Mme Nadine
------	----	---

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 1^{ER} DECEMBRE 2009

		MIRAULT, M. Pierre MARCHADIER, Mme Nadine CREUSOT, M. Brahim BAHMAD, Mme Amèle EWART, M. Jean-Marie PLATET, Mlle Isabelle PERCHE, M. Alain BARUGEL, Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, M. Boutaïeb KADDANI M. Benoit WILLOT, Mme Florence WEISSLER-LOPEZ, M. Marc VERSTRAETE, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M. Yves TAMET (liste « Joinville en Mouvement ») M. Olivier AUBRY, Mme Sylvie MERCIER, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Sandra GRELLIER, M. Gérard OUTTIER (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
Contre	0	-
Abstention	0	-

* *
*

8 MODIFICATION DU TABLEAU FIXANT LES DUREES D'AMORTISSEMENT COMPTABLE

M. Patrice GENTRIC donne lecture de l'exposé n°8 et demande s'il y a des questions.

M. Areski OUDJEBOUR en profite pour rebondir sur la question du bateau désenvaseur et son éventuelle location à d'autres ports.

M. LE MAIRE répond que ce n'est pas cette question qui fait l'objet de la délibération.

Mme Sylvie MERCIER demande si ce changement d'amortissement impacte le budget du port.

M. Patrice GENTRIC répond par l'affirmative.

8	MODIFICATION DU TABLEAU FIXANT LES DUREES D'AMORTISSEMENT COMPTABLE		
<i>Le Conseil :</i>			
– A l'article 1 ^{er} de la délibération n°5 du 17 décembre 1996 est rajoutée la ligne supplémentaire suivante :			
<table border="1"> <tr> <td><i>Bateaux à coque aluminium</i></td> <td align="center"><i>15 ans</i></td> </tr> </table>		<i>Bateaux à coque aluminium</i>	<i>15 ans</i>
<i>Bateaux à coque aluminium</i>	<i>15 ans</i>		
<i>Le Conseil Municipal :</i>			
– La présente délibération ne s'applique pas aux matériels pour lesquels un plan d'amortissement est déjà en cours au titre de l'exercice 2009.			
– La présente délibération sera transmise au comptable de la Commune.			
<i>Après en avoir délibéré, par :</i>			
Pour	33 M. Olivier DOSNE, Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Emmanuelle CONRAD, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme Virginie ROSSIGNOL, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. André BIZEUL, Mme Nadine MIRAULT, M. Pierre MARCHADIER, Mme Nadine CREUSOT, M. Brahim BAHMAD, Mme Amèle EWART, M. Jean-Marie PLATET, Mlle Isabelle PERCHE, M. Alain BARUGEL, Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, M. Boutaïeb KADDANI M. Benoit WILLOT, Mme Florence WEISSLER-LOPEZ, M. Marc VERSTRAETE, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M. Yves TAMET (liste « Joinville en Mouvement ») M. Olivier AUBRY, Mme Sylvie MERCIER, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Sandra GRELLIER, M. Gérard		

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 1^{ER} DECEMBRE 2009

		OUTTIER (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
Contre	0	-
Abstention	0	-

* *
*

9 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A DIVERSES ASSOCIATIONS A VOCATION SOCIALE

Mme Marie-Paule de FABREGUES donne lecture de l'exposé n°9 et demande s'il y a des questions.

M. Marc VERSTRAETE dit que cette délibération est très généreuse. Il demande pour l'année prochaine que d'autres associations soient aidées comme le Secours Populaire et l'Armée du Salut. Il dit qu'en cette période de Noël, quelque soient les convictions politiques, philosophiques et religieuses de chacun, il convient d'aider son prochain et se demander « Toi l'exclu, qui s'est penché vers toi ? ». Il rappelle que le devoir d'une municipalité c'est aussi, aider les autres à porter leur fardeau.

9	ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A DIVERSES ASSOCIATIONS A VOCATION SOCIALE	
<i>Le Conseil :</i>		
<i>Le Conseil Municipal :</i>		
– Décide d'attribuer la subvention départementale de fonctionnement versée à la commune pour les associations locales (Dotation 2008) de la manière suivante :		
<ul style="list-style-type: none"> - 5993,28 € à l'association Emmaüs ; - 2000 € à l'association des Restaurants du Cœur - 2000 € à l'association Secours Catholique - 1000 € à l'association Solidarité Bébés 		
– Les dépenses seront mandatées dès que la délibération sera rendue exécutoire.		
<i>Après en avoir délibéré, par :</i>		
Pour	33	M. Olivier DOSNE, Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Emmanuelle CONRAD, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme Virginie ROSSIGNOL, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. André BIZEUL, Mme Nadine MIRAULT, M. Pierre MARCHADIER, Mme Nadine CREUSOT, M. Brahim BAHMAD, Mme Amèle EWART, M. Jean-Marie PLATET, Mlle Isabelle PERCHE, M. Alain BARUGEL, Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, M. Boutaïeb KADDANI M. Benoit WILLOT, Mme Florence WEISSLER-LOPEZ, M. Marc VERSTRAETE, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M. Yves TAMET (liste « Joinville en Mouvement ») M. Olivier AUBRY, Mme Sylvie MERCIER, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Sandra GRELLIER, M. Gérard OUTTIER (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
Contre	0	-
Abstention	0	-

* *
*

10 RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES – ANNEE 2008

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 1^{ER} DECEMBRE 2009

M. Jean-Jacques GRESSIER donne lecture de l'exposé n°10 et demande s'il y a des questions. Il rappelle le changement de prestataire, qui a marqué l'année 2009. Il souligne les difficultés rencontrées avec Urbaser au démarrage de la collecte dues principalement au passage de témoin difficile avec la SITA.

M. Benoit WILLOT dit qu'il s'est abstenu en commission contrairement à ce qui est dit. Il dit que c'est lié à la question de la redevance spéciale évoquée plus tard. Il n'a pas de problème sur la réalité du rapport.

M. Areski OUDJEBOUR a une question sur l'île de France et sur le PREDMA.

M. Patrice GENTRIC dit que les documents sont disponibles sur le site de la Région Ile-de-France. Il rappelle les enjeux liés au SYCTOM.

M. Jean-Marie PLATET a émis une proposition en CCSPL : il souhaite que la moitié des bénéfices liés à un meilleur retraitement du verre soit versé au service pédiatrique de l'Hôpital intercommunal de Créteil. Il souligne une initiative similaire de Christian CAMBON à Saint-Maurice.

M. LE MAIRE dit que cette proposition sera étudiée.

10	RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES – ANNEE 2008	
<i>Le Conseil :</i>		
<i>– Emet un avis favorable sur le rapport relatif au fonctionnement du service public d'élimination des déchets pour l'année 2008.</i>		
<i>Après en avoir délibéré, par :</i>		
Pour	30	M. Olivier DOSNE, Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Emmanuelle CONRAD, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme Virginie ROSSIGNOL, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. André BIZEUL, Mme Nadine MIRAULT, M. Pierre MARCHADIER, Mme Nadine CREUSOT, M. Brahim BAHMAD, Mme Amèle EWART, M. Jean-Marie PLATET, Mlle Isabelle PERCHE, M. Alain BARUGEL, Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, M. Boutaïeb KADDANI M. Marc VERSTRAETE, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN (liste « Joinville en Mouvement ») M. Olivier AUBRY, Mme Sylvie MERCIER, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Sandra GRELLIER, M. Gérard OUTTIER (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
Contre	0	
Abstention	3	M. Benoit WILLOT, Mme Florence WEISSLER-LOPEZ, M. Yves TAMET (liste « Joinville en Mouvement »)

* *
*

11 RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

M. Jean-Jacques GRESSIER donne lecture de l'exposé n°11 et demande s'il y a des questions.

M. Benoit WILLOT dit qu'il s'est prononcé contre. Le problème c'est le prix de l'eau. A Paris, l'eau est 1/3 moins chère. Le choix de gestion du SEDIF a conduit à un prix de l'eau élevée. Il est dommage que le SEDIF n'ait pas rediscuté de la question du prix lors du renouvellement du marché avec Veolia qui réalise des bénéfices excessifs.

Mme Sylvie MERCIER dit que l'exposé du SEDIF l'année dernière avait conclu à une non augmentation. Ce n'est donc pas vrai.

M. Jean-Jacques GRESSIER dit que les charges liées au SEDIF ne représente que 43% de la facture de l'eau. Sur 4,32 €/m³, le prix de vente du SEDIF est de 1,52€. Le reste ce sont des taxes et la part assainissement. Par ailleurs, l'eau distribuée par le SEDIF est pompée uniquement dans les fleuves, ce qui n'est pas le cas à Paris qui profite de nappes ce qui renchérit le coût de l'eau. Par ailleurs, la Ville de Paris est bien plus urbanisée et dense que les 144 communes de banlieue qui composent le SEDIF. Chacun comprend que c'est moins cher de desservir un immeuble que de passer des canalisations vers des pavillons de banlieue. La problématique n'est donc pas comparable.

Il rappelle ensuite que la fin du contrat avec Veolia est prévue en 2010. Cela signifie qu'au 1^{er} janvier 2011, un nouveau prestataire, Veolia ou un autre, sera choisi. Il est attendu un gain de 11 à 15 cts par litre car la mise en concurrence permettra de remettre à plat le contrat passé avec le SEDIF.

M. Benoit WILLOT dit que la Ville de St-Maur produit bien son eau en régie.

M. Jean-Jacques GRESSIER dit que c'est le cas mais que la Ville de St Maur pourrait être amenée à une forte augmentation prix de l'eau pour améliorer la qualité de son eau moins bonne que celle du SEDIF.

11	RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT	
<i>Le Conseil :</i>		
<i>– Emet un avis favorable sur le rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement pour l'année 2008</i>		
<i>Après en avoir délibéré, par :</i>		
Pour	26	M. Olivier DOSNE, Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Emmanuelle CONRAD, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme Virginie ROSSIGNOL, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. André BIZEUL, Mme Nadine MIRAUULT, M. Pierre MARCHADIER, Mme Nadine CREUSOT, M. Brahim BAHMAD, Mme Amèle EWART, M. Jean-Marie PLATET, Mlle Isabelle PERCHE, M. Alain BARUGEL, Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, M. Boutaïeb KADDANI M. Olivier AUBRY, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Sandra GRELLIER, M. Gérard OUTTIER (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
Contre	7	M. Benoit WILLOT, Mme Florence WEISSLER-LOPEZ, M. Marc VERSTRAETE, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M. Yves TAMET (liste « Joinville en Mouvement ») Mme Sylvie MERCIER (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
Abstention	0	-

* *
*

12 APPROBATION DU SCHEMA DIRECTEUR CYCLABLE

M. Patrice GENTRIC donne lecture de l'exposé n°12 et demande s'il y a des questions.

M. Benoit WILLOT dit que ce schéma est une excellente idée sur le principe et les éléments principaux sont un progrès. Il dit que le Comité Consultatif Environnement se réunit sans lui car il n'est pas invité. Il regrette qu'une consultation sur l'ensemble des associations intéressée n'ait pas été lancée. Quelques points pourraient être relevés :

- La liaison bord de Marne/Paris qui passe techniquement par l'île des St Père et qui fait aussi l'objet d'un protocole avec VNF. Dans ce schéma, il est proposé une promenade piétonne en

alternative. Il pense que la circulation cyclable doit être conservée pour le maillage de l'île de France.

- Le lien avec le Parc du Tremblay n'est pas traité. L'accès est aujourd'hui mauvais.
- La liaison du centre de Joinville / Saint-Maur n'est pas non plus traitée convenablement.

M. Patrice GENTRIC dit que les invitations au Comité Consultatif Environnement ont été envoyées à M. Benoit WILLOT. Les membres les reçoivent par mail pour éviter de produire de papier. Il tient à sa disposition les messages qui lui ont été envoyés.

M. LE MAIRE dit que l'opposition boycotte ce Comité de puis son installation dénonçant un organe non crédible. C'est dommage. C'est la politique de la chaise vide. Il invite l'opposition à venir s'exprimer dans ces organes pour traiter en amont les problèmes et les questions.

M. Patrice GENTRIC répond sur le fond aux questions de M. Benoit WILLOT :

- Sur l'île des Saint Pères, il dit travailler sur un projet mais il est à noter qu'une continuité cyclable imposerait nécessairement une passerelle au dessus de l'écluse permettant de relier Saint-Maurice et les bords de seine ensuite. Par ailleurs la Ville de St Maurice et VNF doit être associées étroitement.
- En ce qui concerne le Boulevard des Alliés, il indique que tout le monde est favorable à une continuité cyclable. Il rappelle cependant que le Boulevard appartient à la Ville de Paris et est situé à 90% sur la Ville de Champigny. On ne décrète pas une piste cyclable sur un territoire qui ne nous appartient pas. M. LE MAIRE ajoute qu'il a rencontré Dominique ADENOT, Maire de Champigny-sur-Marne, qui a clairement exprimé que sa préoccupation première était les voiries dégradées de sa Ville notamment dans les quartiers défavorisés, plus que le boulevard des alliés. M. LE MAIRE dit que si M. Benoit WILLOT peu aider à débloquer cette question, son aide sera la bienvenue.
- Sur le contre sens cyclable de la rue de Paris prolongée, M. Patrice GENTRIC note que c'est une bonne contribution même si ce n'est pas le niveau de détail du schéma.

Mme Sylvie MERCIER constate que les itinéraires finançables au titre du SDIC sont plutôt programmés à long terme : ne risque-t-on pas de perdre des subventions ?

M. Patrice GENTRIC dit que ce n'est pas une analyse juste : le quai de Polangis, le quai Gabriel Péri et la rue Jean Mermoz sont programmées rapidement. M. LE MAIRE dit par ailleurs qu'il n'y a pas de durée limite dans le SDIC sauf à ce que le CG94 change de politique.

12		APPROBATION DU SCHEMA DIRECTEUR CYCLABLE
<i>Le Conseil :</i>		
<i>– Approuve le Schéma Directeur Cyclable de la Ville de Joinville-le-Pont.</i>		
<i>Après en avoir délibéré, par :</i>		
Pour	23	M. Olivier DOSNE, Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Emmanuelle CONRAD, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme Virginie ROSSIGNOL, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. André BIZEUL, Mme Nadine MIRAULT, M. Pierre MARCHADIER, Mme Nadine CREUSOT, M. Brahim BAHMAD, Mme Amèle EWART, M. Jean-Marie PLATET, Mlle Isabelle PERCHE, M. Alain BARUGEL, Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, M. Boutaïeb KADDANI
Contre	0	-
Abstention	10	M. Benoit WILLOT, Mme Florence WEISSLER-LOPEZ, M. Marc VERSTRAETE, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M. Yves TAMET (liste « Joinville en Mouvement ») M. Olivier AUBRY, Mme Sylvie MERCIER, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Sandra GRELLIER, M. Gérard OUTTIER (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)

* *
*

13 REDEVANCE SPECIALE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES DES COMMERCANTS, ARTISANS, ADMINISTRATIONS ET SERVICES – REACTUALISATION AU 1^{ER} JANVIER 2010

M. Jean-Jacques GRESSIER donne lecture de l'exposé n°13. Il rappelle le débat posé en commission « Finances et Développement Durable » :

- L'administration a relevé de multiples erreurs dans la liste des commerçants concernés. Les services fiscaux ont d'ailleurs du mal à l'appliquer.
- L'application d'une règle de plancher 1100 L n'apparaît pas légal. La Préfecture a été interrogée.

M. Benoit WILLOT rappelle que la commune a instauré, c'est une obligation, une redevance spéciale en 2003 qui touche les commerçants, les artisans et le tertiaire. On fait payer à ces assujettis le coût réel de la collecte. En contrepartie on les exonère de la TEOM. Il faut ainsi que chaque année avant octobre soit votée une liste d'exonération. La Ville a mis en place un plancher à 1 100 L pour distinguer les gros producteurs à qui s'applique ce système. Ce ne fut pas le cas cette année. Ainsi l'an prochain ces contribuables de fait non exonérés de la redevance spéciale en doublon de la TEOM. C'est quelque chose d'anormal.

M. Jean-Jacques GRESSIER répond que M. Benoit WILLOT a raison sur le principe mais que les choses s'imposent à nous. Nous souhaitons tout remettre à plat. Le financement de la collecte des ordures ménagères est une chose complexe. Il faut comprendre que nous avons découvert les anomalies très récemment.

M. Areski OUDJEBOUR dit que toutes les communes ont instaurés un seuil. Elles sont donc toutes dans l'illégalité ?

M. LE MAIRE rappelle qu'en terme de financement de la collecte il y a deux système possible : soit la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM), soit le couple TEOM/redevance spéciale. C'est ce deuxième système qui a été mis en place à Joinville. Cependant il a été voté et appliqué de manière peu rigoureuse :

- Premièrement le « plancher » des 1 100 L qui vous fait basculer vers la redevance spéciale est sans aucun doute illégal à double titre. Tout d'abord la loi ne le prévoit pas. Un formulaire de l'Etat et la DGCL l'indiquent clairement. Nous avons demandé confirmation au Préfet. Ce n'est pas parce que la règle est appliquée ailleurs qu'elle est légale. Ensuite vous noterez que cette règle des 1 100 L n'a jamais été votée en conseil municipal. C'est pourquoi le contrôle de légalité n'en a pas eu connaissance et ne nous a pas à l'époque fait remarquer l'erreur commise.

- Deuxièmement la liste des professionnels exonérés de la TEOM normalement votée tous les ans est pleine d'erreurs. Seulement 13 professionnels sur les 55 cités sont effectivement exonérés et payent depuis 2003 la TEOM et la redevance spéciale.

M. Benoit WILLOT dénonce le fait que l'année prochaine certains professionnels paieront la TEOM et la redevance spéciale.

M. Jean-Jacques GRESSIER propose de rester au tarif de l'année dernière en attendant de remettre à plat le dossier qui fera l'objet d'une large concertation. De fait la délibération sera modifiée pour maintenir le tarif 2009.

13	REDEVANCE SPECIALE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES DES COMMERCANTS, ARTISANS, ADMINISTRATIONS ET SERVICES – REACTUALISATION AU 1^{ER} JANVIER 2010
<i>Le Conseil :</i>	
<i>– Décide que le montant de cette redevance spéciale est maintenue à la somme de 187,05 € la tonne au 1^{er} janvier 2010.</i>	
<i>Après en avoir délibéré, par :</i>	

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 1^{ER} DECEMBRE 2009

Pour	28	M. Olivier DOSNE, Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Emmanuelle CONRAD, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme Virginie ROSSIGNOL, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. André BIZEUL, Mme Nadine MIRAULT, M. Pierre MARCHADIER, Mme Nadine CREUSOT, M. Brahim BAHMAD, Mme Amèle EWART, M. Jean-Marie PLATET, Mlle Isabelle PERCHE, M. Alain BARUGEL, Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, M. Boutaïeb KADDANI M. Marc VERSTRAETE, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M. Yves TAMET (liste « Joinville en Mouvement ») M. Areski OUDJEBOUR, Mme Sandra GRELLIER (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
Contre	3	M. Olivier AUBRY, Mme Sylvie MERCIER, M. Gérard OUTTIER (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
Abstention	0	-
<i>M. Benoit WILLOT et Mme Florence WEISSLER-LOPEZ ne prennent pas part au vote</i>		

* *
*

14 RAPPORTS D'ACTIVITES POUR 2008

M. LE MAIRE donne lecture de l'exposé n°14.

M. Benoit WILLOT dit que le rapport de la société Lombard et Guérin pose d'énormes questions et il souhaite qu'elles soient débattues même si ce n'est pas lors du Conseil.

M. LE MAIRE dit que ces questions seront abordées en commission.

M. Benoit WILLOT demande des indications sur les berges de l'île Fanac sur lesquelles Marne Vive aurait travaillé en 2008.

M. Pierre MARCHADIER rappelle l'historique du dossier et souligne les bonnes relations avec le Syndicat Marne Vive.

M. Benoit WILLOT demande communication de l'étude.

M. LE MAIRE répond par l'affirmative.

14	RAPPORTS D'ACTIVITES POUR 2008	
<i>Le Conseil :</i>		
<i>– Prend acte des rapports d'activité pour 2008 :</i>		
<ul style="list-style-type: none"> o de la Société LOMBARD et GUERIN, Concessionnaire des Marchés communaux d'approvisionnement, o de la Société VINCI PARK Concessionnaire de l'exploitation du stationnement payant, o du SIGEIF, o du SIPPAREC, o du SEDIF, o du SIFUREP, o du SYCTOM, o d'INFOCOM 94. 		
<i>Après en avoir délibéré, par :</i>		
Pour	33	M. Olivier DOSNE, Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 1^{ER} DECEMBRE 2009

		Jacques GRESSIER, Mme Emmanuelle CONRAD, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme Virginie ROSSIGNOL, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. André BIZEUL, Mme Nadine MIRALTO, M. Pierre MARCHADIER, Mme Nadine CREUSOT, M. Brahim BAHMAD, Mme Amèle EWART, M. Jean-Marie PLATET, Mlle Isabelle PERCHE, M. Alain BARUGEL, Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, M. Boutaïeb KADDANI M. Benoit WILLOT, Mme Florence WEISSLER-LOPEZ, M. Marc VERSTRAETE, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M. Yves TAMET (liste « Joinville en Mouvement ») M. Olivier AUBRY, Mme Sylvie MERCIER, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Sandra GRELLIER, M. Gérard OUTTIER (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
Contre	0	-
Abstention	0	-

* *
*

15 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT DU VAL-DE-MARNE AU TITRE DE LA PREVENTION DE LA SECURITE ROUTIERE MENEES PAR LES STRUCTURES « JEUNESSE »

Mme Emmanuelle CONRAD donne lecture de l'exposé n° 5 et demande s'il y a des questions.

15	DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT DU VAL-DE-MARNE AU TITRE DE LA PREVENTION DE LA SECURITE ROUTIERE MENEES PAR LES STRUCTURES « JEUNESSE »
<i>Le Conseil :</i>	
<i>– Autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Direction Départementale de l'Équipement une subvention la plus importante possible dans le cadre des actions mises en place durant la semaine nationale de la sécurité routière, du 12 au 16 octobre 2009.</i>	
<i>Après en avoir délibéré, par :</i>	
Pour	33 M. Olivier DOSNE, Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Emmanuelle CONRAD, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme Virginie ROSSIGNOL, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. André BIZEUL, Mme Nadine MIRALTO, M. Pierre MARCHADIER, Mme Nadine CREUSOT, M. Brahim BAHMAD, Mme Amèle EWART, M. Jean-Marie PLATET, Mlle Isabelle PERCHE, M. Alain BARUGEL, Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, M. Boutaïeb KADDANI M. Benoit WILLOT, Mme Florence WEISSLER-LOPEZ, M. Marc VERSTRAETE, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M. Yves TAMET (liste « Joinville en Mouvement ») M. Olivier AUBRY, Mme Sylvie MERCIER, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Sandra GRELLIER, M. Gérard OUTTIER (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
Contre	0
Abstention	0

* *
*

16 AVENANT A LA CONVENTION « PRESTATION DE SERVICE » CONCLUE AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAL-DE-MARNE POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT « ADOLESCENT »

Mme Emmanuelle CONRAD donne lecture de l'exposé n°16 et demande s'il y a des questions.

16	AVENANT A LA CONVENTION « PRESTATION DE SERVICE » CONCLUE AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAL-DE-MARNE POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT « ADOLESCENT »	
<i>Le Conseil :</i>		
<p>– Approuve les dispositions de l'Avenant à la convention de « Prestation de services » N°200600009, ci-annexé, à intervenir avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne et autorise le Maire à le signer, au nom de la Commune.</p> <p>– Les recettes correspondantes seront imputées à la section de Fonctionnement du Budget, Chapitre 74 – Fonction 422 – Nature 7478.3.</p> <p><i>Après en avoir délibéré, par :</i></p>		
Pour	33	<p>M. Olivier DOSNE, Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Emmanuelle CONRAD, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme Virginie ROSSIGNOL, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. André BIZEUL, Mme Nadine MIRAULT, M. Pierre MARCHADIER, Mme Nadine CREUSOT, M. Brahim BAHMAD, Mme Amèle EWART, M. Jean-Marie PLATET, Mlle Isabelle PERCHE, M. Alain BARUGEL, Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, M. Boutaïeb KADDANI</p> <p>M. Benoit WILLOT, Mme Florence WEISSLER-LOPEZ, M. Marc VERSTRAETE, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M. Yves TAMET (liste « Joinville en Mouvement »)</p> <p>M. Olivier AUBRY, Mme Sylvie MERCIER, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Sandra GRELLIER, M. Gérard OUTTIER (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)</p>
Contre	0	-
Abstention	0	-

* *

*

17 CINEMA MUNICIPAL - TARIFS

M. Pierre MARCHADIER donne lecture de l'exposé n°17 et demande s'il y a des questions.

Mme Florence WEISSLER LOPEZ dit que lors de la commission, les chiffres de fréquentation de la salle ont été demandés.

M. Pierre MARCHADIER répond que sur 2009, on dénombre 8 000 spectateurs sur 180 séances. M. Pierre MARCHADIER donne les moyennes par séance. Il dit que bien entendu les films à grand public amènent plus de monde.

Mme Florence WEISSLER LOPEZ s'interroge aussi sur la programmation. Elle dit que la programmation est une affaire de professionnels. Elle constate que les films du mardi-après midi ne rencontrent pas leur public : les personnes âgées ne vont pas voir ce genre de films. Elle dit que le cinéma municipal ne devrait par ailleurs pas se positionner sur le terrain des multiplexes car il ne peut pas rivaliser.

M. Pierre MARCHADIER répond que c'est le sens de l'action menée. La programmation est moins tournée vers les blockbusters que nous avons 5 mois après leur sortie et plus vers la distribution de films décalés. Nous testons une programmation différente. Il réfute par contre les termes de « programmation indigente » qui ont été utilisés en commission. Il cite les documentaires nombreux passés lors de la semaine du développement durable et demande si ces films sont indigents.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 1^{ER} DECEMBRE 2009

Mme Florence WEISSLER LOPEZ dit que ces films ne sont pas très gais mais reconnaît leur qualité.

M. LE MAIRE demande ce qu'elle propose.

Mme Sylvie MERCIER demande une vraie étude sur la programmation.

M. Pierre MARCHADIER dit que le sujet est consensuel. S'il nous faut adapter la programmation, nous le ferons.

Mme Florence WEISSLER LOPEZ demande si la question de la baisse des tarifs a été posée au CNC.

M. Pierre MARCHADIER dit que le CNC n'a aucun problème sur cette question, il a été interrogé.

Mme Florence WEISSLER LOPEZ manifeste son inquiétude sur une programmation qui paraît improvisée et qui creuse un déficit via des tentatives aléatoires. La baisse des tarifs ne fera pas affluer les foules. Le cinéma va vers un déficit aggravé et on peut se demander pourquoi il n'y a pas plus d'énergie au service du cinéma.

M. LE MAIRE assume le tarif à 3 € car c'est apporter auprès de tous, la culture notamment en des temps difficile ou la culture est un repère. Il cite le cas du Méliès à Montreuil où la gauche est sur des positions différentes que la gauche joinvillaise et il s'en étonne. Il demande à Mme Florence WEISSLER-LOPEZ de faire des propositions concrètes en matière de programmation puisqu'elle a visiblement des connaissances dans le domaine.

17	CINEMA MUNICIPAL - TARIFS	
<i>Le Conseil :</i>		
<i>– Modifie l'article 4 de la délibération n°13 du Conseil Municipal du 9 décembre 2008 en supprimant les divers tarifs des entrées pour fixer un tarif unique :</i>		
<i>Tarifs des entrées : 3€ tarif unique</i>		
<i>Après en avoir délibéré, par :</i>		
Pour	32	M. Olivier DOSNE, Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Emmanuelle CONRAD, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme Virginie ROSSIGNOL, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. André BIZEUL, Mme Nadine MIRAULT, M. Pierre MARCHADIER, Mme Nadine CREUSOT, M. Brahim BAHMAD, Mme Amèle EWART, M. Jean-Marie PLATET, Mlle Isabelle PERCHE, M. Alain BARUGEL, Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, M. Boutaïeb KADDANI M. Benoit WILLOT, Mme Florence WEISSLER-LOPEZ, M. Marc VERSTRAETE, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M. Yves TAMET (liste « Joinville en Mouvement ») M. Areski OUDJEBOUR (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »), M. Olivier AUBRY, M. Gérard OUTTIER, Mme Sandra GRELLIER (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
Contre	1	Mme Sylvie MERCIER (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
Abstention	0	-

* *
*

18 FESTIVAL DU COURT METRAGE A SAINT-MAUR-DES-FOSSES

M. LE MAIRE donne lecture de l'exposé n°18 et demande s'il y a des questions.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 1^{ER} DECEMBRE 2009

M. Gérard OUTTIER demande si un membre de la majorité a participé à la remise des prix ou membre du jury.

M. Pierre MARCHADIER dit qu'un de nos agents a été membre du jury. Il dit qu'il est aller remettre le prix. Il dit aussi qu'il a sollicité le Maire de St Maur pour impliquer plus Joinville.

M. Benoit WILLOT dit que ce serait intéressant de projeter ce court métrage.

18		FESTIVAL DU COURT METRAGE A SAINT-MAUR-DES-FOSSES
<i>Le Conseil :</i>		
– Décide d'allouer à Monsieur Gautier DULION la somme de 1.000 euros (MILLE EUROS), représentant le Prix du Meilleur Scénario du Festival du Court Métrage.		
Après en avoir délibéré, par :		
Pour	33	M. Olivier DOSNE, Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Emmanuelle CONRAD, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme Virginie ROSSIGNOL, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. André BIZEUL, Mme Nadine MIRAULT, M. Pierre MARCHADIER, Mme Nadine CREUSOT, M. Brahim BAHMAD, Mme Amèle EWART, M. Jean-Marie PLATET, Mlle Isabelle PERCHE, M. Alain BARUGEL, Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, M. Boutaïeb KADDANI M. Benoit WILLOT, Mme Florence WEISSLER-LOPEZ, M. Marc VERSTRAETE, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M. Yves TAMET (liste « Joinville en Mouvement ») M. Olivier AUBRY, Mme Sylvie MERCIER, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Sandra GRELLIER, M. Gérard OUTTIER (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
Contre	0	
Abstention	0	-

* *
*

19 RECTIFICATION DU TARIF DES COURS DE POTERIE 2009/2010

M. Pierre MARCHADIER donne lecture de l'exposé n°19 et demande s'il y a des questions.

19		RECTIFICATION DU TARIF DES COURS DE POTERIE 2009/2010								
<i>Le Conseil :</i>										
– Le point II-1 annexe de la délibération n° 16 en date du 30 juin 2009, relative aux tarifs des activités artistiques municipales pour la saison 2009/2010 fixant les tarifs est modifié comme suit :										
<i>Ancienne rédaction</i>										
<table border="1"> <thead> <tr> <th align="center" colspan="2">POTERIE</th> </tr> <tr> <th align="center">TARIF 2008/2009</th> <th align="center">TARIF à compter du 1^{er} septembre 2009</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td align="center">256 €</td> <td align="center">256 €</td> </tr> <tr> <td align="center">256 €</td> <td align="center">256 €</td> </tr> </tbody> </table>			POTERIE		TARIF 2008/2009	TARIF à compter du 1^{er} septembre 2009	256 €	256 €	256 €	256 €
POTERIE										
TARIF 2008/2009	TARIF à compter du 1^{er} septembre 2009									
256 €	256 €									
256 €	256 €									
<i>Nouvelle rédaction</i>										

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 1^{ER} DECEMBRE 2009

POTERIE	
TARIF 2008/2009	TARIF à compter du 1^{er} septembre 2009
230 €	230 €
230 €	230 €

Après en avoir délibéré, par :

Pour	33	<p>M. Olivier DOSNE, Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Emmanuelle CONRAD, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme Virginie ROSSIGNOL, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. André BIZEUL, Mme Nadine MIRAULT, M. Pierre MARCHADIER, Mme Nadine CREUSOT, M. Brahim BAHMAD, Mme Amèle EWART, M. Jean-Marie PLATET, Mlle Isabelle PERCHE, M. Alain BARUGEL, Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, M. Boutaïeb KADDANI</p> <p>M. Benoit WILLOT, Mme Florence WEISSLER-LOPEZ, M. Marc VERSTRAETE, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M. Yves TAMET (liste « Joinville en Mouvement »)</p> <p>M. Olivier AUBRY, Mme Sylvie MERCIER, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Sandra GRELLIER, M. Gérard OUTTIER (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)</p>
Contre	0	
Abstention	0	-

* *
*

20 PERSONNEL COMMUNAL - CONVENTIONS AVEC L'ASSOCIATION JOINVILLAISE D'AIDE A DOMICILE (AJAD) POUR LA MISE A DISPOSITION D'AGENTS COMMUNAUX

M. LE MAIRE donne lecture de l'exposé n°20 et demande s'il y a des questions.

M. Benoit WILLOT demande s'il y a une incidence fiscale pour l'association. M. LE MAIRE répond par la négative.

M. Benoit WILLOT demande s'il y a d'autres agents mis à disposition d'associations. M. LE MAIRE répond par la négative.

20	PERSONNEL COMMUNAL CONVENTIONS AVEC L'ASSOCIATION JOINVILLAISE D'AIDE A DOMICILE (AJAD) POUR LA MISE A DISPOSITION D'AGENTS COMMUNAUX
<i>Le Conseil :</i>	
<p>– Approuve les conventions, à intervenir avec l' « Association Joinvillaise d'Aide à Domicile ».</p> <p>– Précise que ces conventions ont pour objet de définir les conditions de mise à disposition de fonctionnaires communaux.</p> <p>– Décide que l'exonération du remboursement de la rémunération et des charges sociales y afférentes des agents municipaux mis à disposition de l'association « Association Joinvillaise d'Aide à Domicile » prendra fin à compter du 1^{er} janvier 2010.</p> <p>– Autorise Monsieur le Maire à signer au nom de la commune lesdites conventions.</p>	
<i>Après en avoir délibéré, par :</i>	

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 1^{ER} DECEMBRE 2009

Pour	33	M. Olivier DOSNE, Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Emmanuelle CONRAD, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme Virginie ROSSIGNOL, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. André BIZEUL, Mme Nadine MIRAULT, M. Pierre MARCHADIER, Mme Nadine CREUSOT, M. Brahim BAHMAD, Mme Amèle EWART, M. Jean-Marie PLATET, Mlle Isabelle PERCHE, M. Alain BARUGEL, Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, M. Boutaïeb KADDANI M. Benoit WILLOT, Mme Florence WEISSLER-LOPEZ, M. Marc VERSTRAETE, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M. Yves TAMET (liste « Joinville en Mouvement ») M. Olivier AUBRY, Mme Sylvie MERCIER, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Sandra GRELLIER, M. Gérard OUTTIER (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
Contre	0	
Abstention	0	-

* *
*

21 PERSONNEL COMMUNAL - ASSURANCE STATUTAIRE DES PERSONNELS – RENOUELEMENT DE CONTRAT

M. LE MAIRE donne lecture de l'exposé n°21 et demande s'il y a des questions.

21	PERSONNEL COMMUNAL ASSURANCE STATUTAIRE DES PERSONNELS – RENOUELEMENT DE CONTRAT	
<i>Le Conseil :</i>		
<ul style="list-style-type: none"> – Approuve la convention d'adhésion à intervenir avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne de la Région Ile-de-France (C.I.G.) relative à l'assurance statutaire des personnels titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL et âgés de moins de 66 ans. – Précise qu'aux termes de cette convention, la Commune adhère au contrat d'assurance des risques statutaires conclu par le C.I.G. auprès de CNP ASSURANCES. – Précise que la cotisation annuelle est fixée à 1,05 % de la masse salariale pour les risques accident du travail, maladie professionnelle et décès. – Précise que la présente convention est conclue pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2010. – Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion ainsi que les documents s'y rapportant au nom de la Commune. 		
<i>Après en avoir délibéré, par :</i>		
Pour	33	M. Olivier DOSNE, Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Emmanuelle CONRAD, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme Virginie ROSSIGNOL, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. André BIZEUL, Mme Nadine MIRAULT, M. Pierre MARCHADIER, Mme Nadine CREUSOT, M. Brahim BAHMAD, Mme Amèle EWART, M. Jean-Marie PLATET, Mlle Isabelle PERCHE, M. Alain BARUGEL, Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, M. Boutaïeb KADDANI M. Benoit WILLOT, Mme Florence WEISSLER-LOPEZ, M. Marc VERSTRAETE, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M. Yves TAMET (liste « Joinville en Mouvement ») M. Olivier AUBRY, Mme Sylvie MERCIER, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Sandra GRELLIER, M. Gérard

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 1^{ER} DECEMBRE 2009

		OUTTIER (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
Contre	0	
Abstention	0	-

* *

*

22 PERSONNEL COMMUNAL - CREATION DE CONTRATS D'ACCOMPAGNEMENT DANS LES EMPLOIS DIT « PASSERELLE »

M. LE MAIRE donne lecture de l'exposé n°22 et demande s'il y a des questions.

Monsieur Benoit WILLOT est favorable notamment sur le fait que des jeunes issus des CUCS sont concernés, mais souhaite mettre en garde contre la difficulté d'encadrement qui est très lourde.

22	PERSONNEL COMMUNAL CREATION DE CONTRATS D'ACCOMPAGNEMENT DANS LES EMPLOIS DIT « PASSERELLE »	
<i>Le Conseil :</i>		
<p>– Décide la création de 4 « CAE-Passerelle » à temps partiel pour les fonctions de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Agent administratif - Agent des espaces verts - Agent auprès d'enfants - Agent de développement touristique <p>– Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions avec le Pôle Emploi.</p> <p>– Décide d'inscrire au Budget 2010 les crédits correspondants.</p> <p><i>Après en avoir délibéré, par :</i></p>		
Pour	33	<p>M. Olivier DOSNE, Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Emmanuelle CONRAD, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme Virginie ROSSIGNOL, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. André BIZEUL, Mme Nadine MIRAULT, M. Pierre MARCHADIER, Mme Nadine CREUSOT, M. Brahim BAHMAD, Mme Amèle EWART, M. Jean-Marie PLATET, Mlle Isabelle PERCHE, M. Alain BARUGEL, Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, M. Boutaïeb KADDANI</p> <p>M. Benoit WILLOT, Mme Florence WEISSLER-LOPEZ, M. Marc VERSTRAETE, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M. Yves TAMET (liste « Joinville en Mouvement »)</p> <p>M. Olivier AUBRY, Mme Sylvie MERCIER, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Sandra GRELLIER, M. Gérard OUTTIER (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)</p>
Contre	0	-
Abstention	0	-

* *

*

23 PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

M. LE MAIRE donne lecture de l'exposé n°23 et demande s'il y a des questions.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 1^{ER} DECEMBRE 2009

M. Marc VERSTRAETE demande quel service est concerné par le poste de technicien chef principal.

M. LE MAIRE répond que c'est le service bâtiment.

23		PERSONNEL COMMUNAL MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS		
<i>Le Conseil :</i>				
– Le tableau des effectifs est modifié comme suit :				
		EMPLOIS		MODIFICATIONS
	GRADE	EMPLOIS BUDGETES	SUPPRESSION	CREATION
	Technicien supérieur chef	0		1
	Adjoint d'animation de 1 ^{ère} classe	4		1
	Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	43,8		1
	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	4		1
	Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	17		2
				TOTAL DES EMPLOIS
				1
				5
				44,8
				5
				19
<i>Après en avoir délibéré, par :</i>				
Pour	33	M. Olivier DOSNE, Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Emmanuelle CONRAD, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme Virginie ROSSIGNOL, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. André BIZEUL, Mme Nadine MIRAULT, M. Pierre MARCHADIER, Mme Nadine CREUSOT, M. Brahim BAHMAD, Mme Amèle EWART, M. Jean-Marie PLATET, Mlle Isabelle PERCHE, M. Alain BARUGEL, Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, M. Boutaïeb KADDANI M. Benoit WILLOT, Mme Florence WEISSLER-LOPEZ, M. Marc VERSTRAETE, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M. Yves TAMET (liste « Joinville en Mouvement ») M. Olivier AUBRY, Mme Sylvie MERCIER, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Sandra GRELLIER, M. Gérard OUTTIER (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)		
Contre	0			
Abstention	0	-		

* *

*

QUESTIONS DIVERSES

Question	
Du groupe « Pour Joinville, Ensemble et Unis »	<p><i>Lors du dernier Conseil Municipal, la commune a accordé sa garantie à la S.A. HLM France Habitation pour un montant de 5 020 250 Euros à l'occasion du prêt qu'elle contracte auprès de la caisse des dépôts et consignation, pour financer la rénovation de la résidence Egalité.</i></p> <p><i>Les locataires sont très inquiets de la manière dont se sont engagés les travaux. Ils doutent fortement de la capacité du bailleur à mener à bien ce chantier (de nombreuses mal-façons sont déjà constatées, trop d'hésitations de la part des entreprises intervenantes, absence d'informations claires des résidents sur le calendrier de réalisation).</i></p>

	<p><i>Face à ce constat, et compte tenu de l'enjeu financier, quelles initiatives allez-vous prendre, afin de rassurer les locataires et apporter le suivi nécessaire à ces travaux d'envergure, jusqu'à leur terme ?</i></p>
<p align="center">Réponse de Mme DURAND</p>	<p>La garantie d'emprunt de la ville votée par le Conseil municipal est une procédure obligatoire pour la délivrance d'un prêt. France Habitation est un bailleur connu et reconnu dans le milieu du Logement Social et dépend du Groupe Astria. Il est donc exagéré de parler d'enjeu financier pour la ville. L'enjeu financier est porté par le bailleur. Les locataires sont informés de l'évolution des travaux lors de réunions mensuelles. L'entreprise GTM est sur place chaque jour et répond à toute demande de renseignements. Par ailleurs, l'APES, l'association mandatée par France Habitation pour accompagner les locataires au cours de ces travaux, les aide pour déplacer ou démonter les meubles. Les ouvriers de GTM complètent cette aide si nécessaire. Cela dit, les difficultés pour l'entreprise ne manquent pas : dans ce programme, la majorité des logements sont des T1 dont il faut refaire les intérieurs et cela en milieu occupé. On peut facilement imaginer les difficultés rencontrées par les occupants mais aussi par l'entreprise qui intervient. Ces difficultés expliquent le fait que le rythme des travaux est moins rapide que prévu. Cet été d'ailleurs, l'entreprise a interrompu ses interventions pour étudier une nouvelle méthodologie concernant les travaux intérieurs. A l'extérieur, des travaux d'isolation seront réalisés tout en gardant l'aspect d'origine. Les échafaudages sont en cours de montage. Trois cages d'escalier sont en chantier. Plusieurs logements sont terminés. Leurs occupants sont satisfaits des travaux qui représentent un véritable changement de vie. La fin des travaux est prévue pour mi novembre 2010. La ville est en relation constante avec le bailleur. Je me suis d'ailleurs rendue sur place vendredi 27 novembre pour rencontrer les résidents, visiter des appartements en cours de rénovation et faire le point avec l'entreprise générale.</p>
<p align="center">Du groupe « Pour Joinville, Ensemble et Unis »</p>	<p><i>La taxe professionnelle devrait disparaître en 2010, c'est à dire demain. Quelle est la position de la majorité municipale sur cette suppression et quelles seront les conséquences financières sur le budget de la commune ?</i></p>
<p align="center">Réponse de M. le Maire</p>	<p>Conformément à l'engagement pris par le Président de la République le 5 février dernier, le Projet de loi de finances pour 2010 prévoit la suppression de la taxe professionnelle à compter du 1er janvier prochain avec, en contrepartie, la mise en place de nouvelles ressources fiscales au profit des collectivités territoriales.</p> <p>Les objectifs de cette réforme sont louables et je souligne ici le courage politique de notre gouvernement de s'attaquer à cet impôt injuste pour les entreprises. Taxer les machines et les outils de production pénalise directement ceux qui investissent le plus. Parce qu'elle n'existe qu'en France, elle pénalise notre compétitivité. Je rappelle aussi que cet impôt a été jugé par tous les gouvernements, de droite comme de gauche, comme un mauvais impôt. Il a ainsi, depuis 1975, date de sa création, été modifiée par 68 textes de loi.</p> <p>Au titre de cette réforme et à partir de 2011, la taxe professionnelle sera transformée en une Contribution économique territoriale composée de deux parts distinctes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une Cotisation Locale d'Activité, réservée aux communes et aux EPCI, basée sur la valeur locative foncière des établissements et sur les recettes des professions libérales installées sur leur territoire. - une Contribution Complémentaire, basée sur la valeur ajoutée des entreprises et réservée aux départements et aux régions, dont 20 % sera affectée aux communes et EPCI.

	<p>S'ajouteront à ces contributions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la part de la taxe d'habitation aujourd'hui perçue par les départements, - 40 % de la taxe foncière sur les propriétés bâties provenant des régions, - la totalité des taxes sur les propriétés non bâties perçues aujourd'hui par les régions et les départements, - environ 55 % des frais de gestion de la fiscalité locale restituée par l'État, - une taxe sur les surfaces commerciales - et une nouvelle imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER). <p>Je me réjouis donc que les débats à l'Assemblée Nationale aient permis que la contribution versée aux collectivités locales soit territorialisée, autrement dit que celles-ci bénéficient des impôts provenant des entreprises qui se trouvent sur leur territoire, contrairement à ce qu'affirmait Benoit WILLOT en Commission Urbanisme et Cadre de vie. Ce lien fort que la Loi maintien entre les entreprises et leur territoire était tout à fait souhaitable.</p> <p>Les modalités définitives de cette réforme seront discutées et votées au Sénat dans les jours à venir : une fois la Loi de Finances promulguée, je vous proposerai un point très précis des modalités de la réforme notamment lorsque nous discuterons du budget et de ses recettes, au cours du Conseil Municipal de Février.</p> <p>En tout état de cause, et pour vous rassurer, nous savons déjà que pour 2010, les communes et les EPCI percevront, au titre de l'ancienne TP, une compensation-relais, égale au montant le plus élevé soit du produit théorique de la TP 2010 (c'est-à-dire le taux de taxe professionnelle de 2008 appliqué aux bases calculées sur les données 2010), soit du produit de la TP 2009. Ceci signifie que nos recettes fiscales au titre de la Taxe Professionnelle resteront inchangées en 2010 (pour mémoire environ 2,5 M€).</p> <p>Par ailleurs, à compter de 2011, une dotation ayant pour objectif de compenser les pertes de recettes liées à la réforme de la fiscalité locale, dénommée « dotation de compensation de la réforme de la TP », sera instituée au profit de chaque niveau de collectivités locales. Cette dotation sera financée par le budget de l'Etat. Un Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources, autofinancé, sera par ailleurs créé pour prendre en charge les éventuelles grosses pertes de recettes fiscales des collectivités. Ce fonds est désormais pérenne et non plus limité à une durée de 20 ans.</p> <p>Comme vous le voyez, les indicateurs sont rassurants même si nous ne pourrions réellement mesurer les effets de la réforme que dans les prochaines années. Je crois intimement que cette réforme est nécessaire et urgente. Je m'associe cependant à certains de mes collègues pour demander un « grenelle de la fiscalité locale » qui poserait enfin un débat global sur l'autonomie fiscale des collectivités, qui ne s'arrête pas à la Taxe professionnelle mais se prolonge aussi par la réforme des « veilles » c'est-à-dire de la taxe d'habitation et de la taxe foncière.</p>
--	--

Question	
Du groupe « Pour Joinville Ensemble et Unis »	<p><i>Les habitants de la résidence Leclerc ont multiplié les interventions auprès du Maire, du Sous-Préfet de Nogent-sur-Marne et des élus en charge de la Sécurité et de l'OPH, sous forme de lettres et de pétitions (142 signatures à ce jour). Ils témoignent de leur exaspération, de leur inquiétude grandissante à la suite d'actes de vandalisme, de dégradations et de délinquance commis dans leurs immeubles.</i></p> <p><i>Les quelques mesures mises en place sont nettement insuffisantes et ne permettent en aucun cas de trouver des réponses à la hauteur des difficultés. Quand allez-vous enfin agir efficacement et de quelle manière?</i></p>
	<p>Je ne peux vous laisser dire que les mesures mises en place pour répondre à la montée de l'insécurité ressentie dans la Résidence Leclerc sont insuffisantes et non</p>

Réponse De M. le Maire	<p>adaptées aux difficultés rencontrées. Mon équipe, les services de la ville et l'OPH travaillent au contraire activement de concert pour apporter des réponses satisfaisantes aux résidents.</p> <p>La police municipale réalise un remarquable travail quotidien d'îlotage et a renforcé sa présence tout au long de l'été, période au cours de laquelle l'insécurité ressentie était accrue en raison de la présence de jeunes aux abords de la résidence. Elle a réalisé auprès de ces derniers de nombreuses interventions de prévention et, en liaison avec la Police Nationale, des interventions de répression à chaque fois qu'il en a été besoin. Elle travaille par ailleurs étroitement avec les gardiens et les résidents, afin de répondre, en temps réel, à leurs demandes de renforcement de la sécurité.</p> <p>Par ailleurs, l'OPH, en concertation avec les services de la Ville, a mené depuis l'été de nombreuses actions en matière de sécurisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la création d'un mur pour condamner l'accès de la partie abritée attenante au terrain de sport ; - des actions de sensibilisation auprès des jeunes des résidences concernées ; - le renforcement et la condamnation du local vide-ordures du Bâtiment C - la pose d'une porte double pour l'accès au local vide-ordures du Bâtiment A. <p>L'OPH continue son travail de concertation avec les résidents et prévoit, dans le cadre de son budget et de son plan d'action 2010 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la résidentialisation de l'ensemble Leclerc, c'est à dire la privatisation des voies de circulation internes : les modalités de cette résidentialisation sont en cours d'étude et seront par la suite présentées aux habitants de la résidence ; - la sécurisation des accès donnant sur le boulevard du Maréchal Leclerc en les équipant de double sas pour éviter les occupations des halls ; - l'appel à des actions régulières de médiation à destination des jeunes. <p>Maintenant, Monsieur OUDJEBOUR, la sécurité est l'affaire de tous. Je suis donc tout à fait preneur de vos suggestions et de vos propositions pour résoudre ces questions délicates. Je compte donc sur vous, si vous avez connaissance de solutions concrètes, adaptées et complémentaires, pour m'en faire part rapidement. Ma porte vous est ouverte.</p>
-----------------------------------	---

Question	<i>Hébergement d'urgence</i>
Du groupe « Joinville en Mouvement	<p><i>Un comité pour la réouverture du centre d'hébergement d'urgence de Joinville-le-Pont a été constitué par diverses personnalités associatives de notre commune.</i></p> <p><i>Il fait remarquer que « conformément aux lois SRU et DALO, la commune de Joinville le Pont devrait, à ce jour, disposer de 18 places d'hébergement d'urgence et permettre ainsi un accueil dès le 15 novembre 2009 ». Or, poursuit le comité, « depuis mars 2008, date de la fermeture de la structure d'accueil située 39, avenue Gallieni, aucune solution alternative n'a été envisagée ni proposée. »</i></p> <p><i>Par ailleurs, la loi impose à compter du 1er janvier 2010, un prélèvement, dont le montant est égal à deux fois le potentiel fiscal par habitant multiplié par le nombre de places d'hébergement manquantes. Sachant qu'il manque à Joinville dix-huit places et que le potentiel fiscal par habitant était de 783 euros en 2008, la dépense serait donc pour 2010 de 28 188 euros.</i></p> <p><i>Quand comptez-vous rouvrir une structure d'accueil pour les personnes en situation d'urgence afin de permettre à la commune d'être en règle avec la loi et d'éviter de payer une amende aussi importante ?</i></p>
	Le « Comité pour la réouverture du centre d'hébergement d'urgence » a toute

Réponse de M. le Maire	<p>légitimité pour poser un débat citoyen sur l'hébergement d'urgence à Joinville. Mes élus sont d'ailleurs allés à leur rencontre, lors de leur manifestation samedi 21 novembre, pour en parler. Je vous ai moi-même invité à visiter la structure avenue Gallieni et nous en avons longuement discuté sur place.</p> <p>Vous constatez que le sujet n'est ni tabou ni fermé. Je n'ai jamais dit que j'étais contre la Loi DALO. Ma majorité et moi-même sommes au contraire très sensibles à la question des sans-abri et de ceux d'entre nous qui vivent dans une précarité extrême. J'ai d'ailleurs proposé aujourd'hui même au Conseil Municipal de voter une subvention de près de 6000 € à l'association Emmaüs, au titre de la Mission Bois de Vincennes.</p> <p>Ceci étant dit, je regrette que ce dossier ne soit pas traité sereinement par l'opposition qui, de contre-vérité en contre-vérité, déforme le débat et radicalise les positions. Permettez-moi au passage de m'indigner sur les positions et les commentaires que je peux lire sur certains blogs, particulièrement malveillants et injurieux vis-à-vis d'élus de la République d'une majorité qui n'est certes pas le vôtre.</p> <p>Je souhaite en particulier réfuter vigoureusement deux de vos affirmations. Vous écrivez que des enfants dorment dans la rue à Joinville : c'est faux. La Directrice du 115 que j'ai rencontrée il y a quelques jours avec Monsieur le Préfet me l'a confirmé.</p> <p>Vous écrivez encore que la structure du 39 avenue Gallieni pourrait rouvrir : c'est faux. Un expert judiciaire en matière de sécurité incendie auprès de la Cour d'Appel de Paris, présent pour faire visiter les locaux samedi 21 novembre lors de la manifestation, a confirmé la non-conformité et bâtiment et sa dangerosité au regard du risque incendie.</p> <p>Bien sûr, le sujet prête à polémique et à des attaques politiques. C'est inutile et contreproductif. Nous sommes tous concernés et personne n'a le monopole de l'humanisme.</p> <p>Sachez que je travaille actuellement sur le dossier en liaison avec Monsieur le Préfet du Val-de-Marne, la DDASS et la Direction Départementale de l'Équipement et que je vous présenterai dans les semaines à venir des propositions concrètes. Je recevrai alors le Président du Comité pour la réouverture du Centre d'Hébergement d'Urgence pour évoquer avec lui les solutions proposées.</p>
-----------------------------------	--

question	
Du groupe « Joinville en Mouvement	<p><i>Situation du pôle cinéma de Joinville-le-Pont</i></p> <p><i>La liquidation, décidée le 28 octobre 2009 par le tribunal de commerce, des sociétés Centrimage et GTC a provoqué 86 licenciements. Elle survient après la suppression de 41 postes sur le même site en 2008, constituant un désastre humain et un gâchis d'un savoir-faire reconnu.</i></p> <p><i>Le départ de ces deux sociétés majeures, héritières des usines Pathé, constitue un choc considérable pour le patrimoine de Joinville et pour l'économie de Joinville. C'est aussi une perte d'importance en matière de recettes fiscales.</i></p> <p><i>Quel avenir envisagez-vous pour ce site ? Qu'en est-il de la table ronde avec l'ensemble des interlocuteurs concernés que vous avez annoncé devoir organiser avec le sous-préfet de Nogent sur Marne ?</i></p>
	<p>Depuis le mois de septembre je suis en contacts réguliers avec la Holding Eclair Group. Ce sont ses dirigeants qui m'ont informé fin août des importantes difficultés financières rencontrées par les différentes sociétés du Groupe et prévenu que ces difficultés l'avait amené à demander au Tribunal de Commerce de Nanterre, l'ouverture d'une procédure de sauvegarde concernant les sociétés Eclair Group, Eclair Laboratoire et Télétota, ainsi que la mise liquidation avec recherche de</p>

**Réponse de
M. le Maire**

repreneurs des sociétés GTC et Centrimage.

Le Tribunal de Commerce décidait fin octobre de la liquidation de ces deux sociétés et je n'ai pas, en tant que Maire, à me prononcer sur cette décision de justice. Je déplore, bien évidemment, le drame que représente toujours la liquidation d'une entreprise et les conséquences qu'elles ne manquent pas d'avoir sur les salariés. J'ai bien entendu immédiatement fait savoir à Eclair Group que le CCAS de Joinville était prêt à apporter son soutien aux salariés résidant sur la commune.

J'ai par contre instantanément mis ma connaissance du secteur et mes capacités de lobbying au service de la recherche de repreneurs potentiels, en identifiant les sociétés du secteur de l'industrie cinématographique qui pourraient avoir un intérêt à s'implanter sur le site de Joinville. Comme je vous en ai informé lors du dernier Conseil Municipal, j'ai notamment contacté dès le 18 septembre Monsieur Frédéric MITERRAND, Ministre de la Culture et de la Communication, afin de lui demander de soutenir mon initiative et d'orienter sur le site des Usines Pathé tout projet culturel pouvant avoir trait au cinéma.

J'ai le plaisir de vous informer que ces investigations commencent à porter leurs fruits puisque j'ai fait visiter aujourd'hui même le site au Président et au Directeur Général de la Cinémathèque Française, Messieurs COSTA-GAVRAS et TOUBIANA. Ils se sont montrés intéressés par le lieu, qui leur permettrait de regrouper toutes leurs activités et de disposer du volume de stockage qui leur fait actuellement défaut. Je ne manquerai pas de vous informer de la suite que la Cinémathèque Française donnera à cette opportunité. Je vous rappelle toutefois qu'il s'agit d'un projet, encore clairement dans ses limbes.

Par ailleurs, j'ai travaillé à l'organisation de la table ronde que vous évoquez avec Monsieur le Sous-Préfet du Val-de-Marne et Monsieur Gildas GOLVET, propriétaire des murs, au cours d'un premier rendez-vous qui a eu lieu le 19 novembre dernier. Une seconde réunion destinée à mettre Monsieur GOLVET en liaison avec des financeurs doit avoir lieu prochainement, dès que Monsieur GOLVET aura signé avec un bail avec une société œuvrant dans le secteur du cinéma et de l'audiovisuel professionnel, qui redémarrerait sur le site une activité de traitement de films si les conditions préalables qu'elle pose peuvent être remplies.

Vous le voyez, je suis particulièrement concerné par le devenir de ce site et je me fais son ambassadeur au quotidien pour essayer d'empêcher sa disparition. N'hésitez pas vous-même à vous mobiliser et à mobiliser vos contacts : sauver l'industrie du cinéma et l'emploi à Joinville doit être l'affaire de tous les élus.

* *

*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30

Le Secrétaire de Séance

Francis SELLAM

Le Maire de Joinville-le-Pont

Olivier DOSNE